

Intitulé :

« La laïcité, le fait religieux et la radicalisation au travail (services publics) »

Public :

Cadres, agents et contractuels de la fonction publique et des services publics
Travailleurs sociaux et médico-sociaux, professionnels de santé

Descriptif de l'objectif :

- Connaître et appliquer les textes nationaux et européens, ainsi que la jurisprudence en matière de liberté d'expression religieuse et ses limites dans la sphère publique
- Anticiper et réagir face à des revendications religieuses ou des comportements en contradiction avec le principe de laïcité, qu'ils soient le fait des agents ou contractuels du service public ou des usagers
- Identifier des signes de radicalisation internes ou externes à l'établissement et en tirer les conséquences : « I.P. » (protection enfance), signalement, impact sur le travail...)

Descriptif du contenu :

- Définition de la laïcité et différence avec la sécularisation et le libéralisme religieux anglo-saxon
- Application aux services publics des différents textes traitant de la laïcité et/ou de la liberté religieuse (Constitution, loi de 1905, Convention européenne des droits de l'homme, traité de l'UE...)
- Application au service public de la jurisprudence sur la laïcité et le fait religieux au travail
- Partage d'expériences et comportement à adopter en cas d'atteinte au principe de laïcité (interne) et de radicalisation des usagers (IP, signalements...).

Durée : 14 heures sur 2 jours (modulable)

Coût : 2690 € net (exo TVA)

Contact :

Raymond Taube
Institut de Droit Pratique
5 rue Villehardouin 75003 Paris
06.60.46.45.45 raymond.taube@idp-formation.com